



Nombre de Conseillers
en exercice : 22
Présents : 13
Votants : 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt quatre

Le : 9 Décembre

Le Conseil Municipal de COLAYRAC-SAINT CIRQ

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PASCAL DE SERMET

date de la convocation du Conseil Municipal : 28/11/2024

PRESENTS : MM. PASCAL DE SERMET – CLAUDE DULIN - ANNIE THEPAUT – MICHEL BAUVY – FREDERIC DUJARDIN – JEAN-PIERRE ANTONIOLI – NATHALIE ANZELIN – BENOIT AURICES – GILLES BALDAN – JEREMY BANOS – MAGALI CAMINADE – DOMINIQUE DECUPPER – VALERIE DELBOS GREGOIRE – LOÏC HERVOCHE – ORLANE LIRIA – MARINE MAZZACATO – MICHELE MICHALSKI – AUDREY MORET – PAOLA NERIA – RAOUL ROUDET – JEAN-MARIE VANZEMBERG – GHISLAINE VICO

ABSENTS : M. BALDAN – M. DECUPPER - MME DELBOS GREGOIRE - M. HERVOCHE – MME LIRIA – MME MAZZACATO – MME NERIA

PROCURATIONS :

MME MORET AYANT DONNE PROCURATION A M. DULIN

MME VICO AYANT DONNE POUVOIR A M. BAUVY

Monsieur Jérémy BANOS a été élu secrétaire,

OBJET
**Admission en non
valeur de créances
éteintes**

Le comptable public nous a transmis l'état des créances éteintes sur l'année 2024.

Ces créances, qui correspondent à des dettes de services périscolaires, cantine et revenus d'immeubles n'ont pu être recouvrées malgré les relances engagées par la Trésorerie.

Toutes les procédures ayant été intentées et afin d'épurer les comptes de tiers de la collectivité,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

AR Prefecture

047-214700692-20241209-D2024120901-DE
Reçu le 12/12/2024

Décide l'admission en non-valeur de ces créances non recouvrables pour un montant de 291,20 euros.



Certifié exécutoire,

Fait et délibéré les jour, mois & an que dessus
Pour extrait conforme,

En mairie, le 9 décembre 2024
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Pascal de SERMET

Le secrétaire de séance
Jérémy BANOS

